

# Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2016

**PRESENTS** : Jean-Paul BARANGE, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, , Catherine RUBIN  
**ABSENTS** : Florent ALLAMAND, Pauline BOISIER (pouvoir à Jean-Maurice DE NAVACELLE), Romain CHAPPAT, Yannick DESGRANGES (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL), Yolande RIGLET (pouvoir à Catherine RUBIN)

\* Compte rendu de la réunion du 17 février 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 17 février 2016.

## FINANCES

### ➤ Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'année 2015 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ➤ Compte Administratif 2015

Considérant que Mme METRAL Marie-Antoinette, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Jérôme PERRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2015	Report 2014	Résultat de clôture
REALISATIONS	Fonctionnement	615 673,96	726 486,88	110 812,92	151 711,00	<b>262 523,92</b>
	Investissement	302 578,30	234 027,56	- 68 550,74	115 953,79	<b>47 403,05</b>
	Total	918 252,26	960 514,44	42 262,18	267 664,79	<b>309 926,97</b>
RESTES A REALISER	Fonctionnement	0,00	0,00			
	Investissement	83 599,00	23 197,00			
	Total	83 599,00	23 197,00			

### ➤ Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 soit 12 998,95 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2016 (c/1068),
- d'inscrire le reliquat soit 249 524,97 euros en excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2016 (c/002).

### ➤ Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 1259 COM pour l'année 2016, transmis par les services fiscaux,

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

Taxes	Bases effectives 2015	Bases prévisionnelles 2016	Variation 2016/2015
Taxe habitation	1 074 593	1 086 000	+1,06%
Taxe foncière (bâti)	719 154	721 700	+1,35%
Taxe foncière (non bâti)	9 994	10 400	+4,06%

Considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, nonobstant la baisse des dotations d'Etat et l'augmentation imposée par l'Etat du montant dû par la commune au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Malgré la baisse des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'augmenter de 2% le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur la propriété bâtie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter le taux des 3 taxes comme suit pour l'année 2016 :

Taxes	Pour mémoire Taux 2015	Taux 2016	Variation 2016/2015
Taxe habitation	17,80%	<b>18,16%</b>	+2%
Taxe foncière (bâti)	14,44%	<b>14,73%</b>	+2%
Taxe foncière (non bâti)	133,79%	<b>133,79%</b>	+0%

#### ➤ Budget Primitif 2016

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2016 qui s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	655 989	655 989
Fonctionnement	949 041	949 041

La présentation détaillée de ce budget fera l'objet d'une prochaine information distribuée dans la boîte aux lettres de chaque citoyen.

#### ➤ Subventions aux associations

Madame le Maire fait part des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ATTRIBUER les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant	ASSOCIATION	Montant
Ecole Tom Morel		Collège Jacques BREL	1 650
Dépenses administratives	400	La Lyre Républicaine	1 064
Cours de ski	250	Ecole de Musique	3898
		<b>TOTAL</b>	<b>7 353</b>

Comme chaque poste de dépenses, celui des subventions allouées aux associations a contraint les élus à faire certains choix pour limiter le montant. Ainsi, les élus ont décidé de ne plus subventionner les établissements scolaires (hors convention avec le collège de Taninges).

➤ **Glissement de terrain de la Combe de l'Alluet - Demande de subvention complémentaire au titre du Fonds BARNIER**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2015-06-02 du 16 novembre 2015 sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds BARNIER pour financer les études liées au glissement de terrain survenu Combe de l'Alluet.

Le montant était alors estimé à 33 620 euros H.T.

Or, les premiers résultats d'étude qui ont notamment mis en évidence une cinématique rapide incompatible avec un suivi par des inclinomètres ont conduit à envisager la réalisation de mesures topographiques et à intensifier la fréquence des relevés de suivi des fissures, ayant pour conséquence un coût supplémentaire évalué à **31 160 euros H.T.** à ce stade du processus.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention complémentaire au titre du Fonds BARNIER pour le financement de nouvelles études avérées indispensables à la compréhension du glissement afin d'apporter les solutions les mieux adaptées pour en stabiliser l'évolution.

➤ **Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement des Territoires (FDDT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter du Conseil Départemental de la Haute Savoie, au titre du Fonds Départemental des Territoires 2016, une subvention pour les travaux de restructuration et de sécurisation de voirie pour un montant de **53 750 euros H.T.**

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Madame le Maire précise que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux visant à accroître la sécurité routière. Des devis seront demandés pour constituer le dossier.

➤ **Marché de fourniture, livraison et service de repas en liaison chaude – Avenant n°1**

Madame le Maire rappelle qu'un marché public a été signé avec la Commune d'Arâches la Frasse pour la fourniture, la livraison et le service de repas en liaison chaude du restaurant scolaire Tom MOREL de Saint Sigismond et du centre de loisirs sans hébergement.

Ce marché qui a pris effet à la rentrée scolaire 2012 a été renouvelé 3 fois (maximum autorisé par les conditions du marché).

Madame le Maire précise que lors de la consultation, le groupe scolaire accueillait environ 70 enfants et le nombre annuel estimé de repas avoisinait 7000.

Or, la baisse sensible et progressive des effectifs de l'école d'une part et l'arrêt du fonctionnement de l'accueil de loisirs induit par l'absence de besoin d'autre part, ont eu pour conséquence une baisse du nombre de repas commandés.

La Commune d'Arâches ayant sollicité une réévaluation du montant facturé, un accord a été trouvé entre les 2 collectivités portant le montant unitaire à 7,43€ HT soit 7,84€ TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** que soit porté à 7,43€ HT soit **7,84€ TTC** le prix unitaire du repas pour cette dernière année du contrat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Il est précisé que le Conseil Municipal ne souhaite pas répercuter cette hausse du prix unitaire sur le prix payé par les familles qui s'élève pour l'année 2015/2016 à 5,09€ TTC.

## ➤ Suppression du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 79 qui supprime l'obligation de créer un C.C.A.S. dans les communes de moins de 1 500 habitants.

En effet, l'obligation légale actuelle génère de lourdes charges administratives et comptables (confection du budget, du compte administratif, tenue d'une comptabilité supplémentaire, etc...). Pour notre commune les dépenses sont très faibles (colis de Noël, repas des aînés, service périscolaire) et la recette est principalement constituée par une subvention communale.

Madame le Maire précise que cette suppression du budget annexe du C.C.A.S. ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune qui seront suivies, dorénavant, dans le budget principal de la commune.

Il faut noter que la suppression du C.C.A.S. emporte le transfert, compte par compte, des soldes constatés sur la balance du dernier exercice, sur les comptes du budget principal communal.

Madame le Maire soumet à son assemblée délibérante la suppression du C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE la suppression du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Sigismond à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A cette date, le C.C.A.S. devra avoir cédé ses biens à la Commune.

## URBANISME - ENVIRONNEMENT - FORETS

### ➤ Mise à jour de la liste des parcelles soumises au régime forestier

Soucieuse d'agrandir son patrimoine forestier, la Commune de Saint Sigismond avait par délibération du 24/02/2010 sollicité la soumission d'un certain nombre de parcelles au régime forestier. Or parmi ces parcelles, deux d'entre elles appartenaient au Bureau de Bienfaisance de la commune. Le C.C.A.S. a cédé à titre gratuit ces parcelles à la Commune de Saint Sigismond par acte notarié du 28/11/2011.

Par ailleurs, une parcelle était un bien non délimité appartenant conjointement à la Commune et à la SAFER. Cette dernière a rétrocédé la partie qu'elle possédait à la Commune.

Dans le même temps, un diagnostic foncier a été réalisé sur la forêt. Il en ressort plusieurs erreurs qui sont à corriger, notamment l'abandon de la surface forestière au bénéfice de la surface cadastrale.

Désormais, il convient donc de demander l'application du régime forestier pour les parcelles acquises par la commune et de corriger les erreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande l'application du régime forestier pour des parcelles d'une superficie totale de 13ha 46a 44ca,
- confirme la liste des parcelles cadastrales constituant la forêt communale relevant du régime forestier dont la surface totale s'élève à **214ha 25a 90ca**.

### ➤ Etat d'assiettes des coupes – Année 2016

Madame le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2016, à savoir :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Mode de vidange (2)	Année de passage programmée	Destination Délivrance/ Vente (3)	Commercialisation Sur Pied/Façonné (4)
A	IRR	200	2	TRA	2016	PBF16	<b>VEG</b>
G	IRR	80	2	TRA	2016	PBF16	<b>VEG</b>
H	IRR	80	4	TRA	2016	PBF16	<b>VEG</b>

(1) Nature de la coupe :

AMEL : amélioration - AS : sanitaire - EM : emprise - IRR : irrégulier - RGN : régénération - SF : taillis sous futaie - TS : taillis simple - RA : rase

(2) Mode de vidange

TRA : tracteur - CAB : câble forestier - AUT : autre (hélico, cheval...)

(3) Destination

DEL16 : Délivrance, cession à des particuliers (dont affouage) - BSP16, BPF16 : vente à des professionnels de la filière bois

(4) Sur pied/façonné

AO16 : bois sur pied vendus en appels d'offres – ATDO : bois vendus bord de route en vente groupée – VEG : bois vendus bord de route en vente/exploitation groupée- CA16 : bois sur pied vendu à l'amiable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de l'Office National des Forêts,

- **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus,

- **APPROUVE** la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de bois vendu bord de route en vente/exploitation groupée.

### ➤ Demande de coupe supplémentaire

Parallèlement à la proposition ci-dessus de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal sollicite la réalisation d'une coupe sur le plateau d'Agy dans un souci de mise en valeur du site, indispensable à son développement touristique maîtrisé. Mme le Maire rencontrera prochainement le directeur départemental afin de définir des modalités de mise en œuvre.

### ➤ Dossiers de demandes d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R CI*
<b>Permis de construire</b>			
VOISIN David	Les Vercaires	Maison individuelle ossature bois	CI
<b>Déclaration préalable</b>			
AILLARD François	Route des Alluaz	Abri voiture	A
MAURIS DEMOURIOUX Katia	Route des Hauts-Choseaux	Ouverture fenêtres-Aménagement appartement dans grange	A
ERDF	Route d'Agy	Transformateur électrique	CI
MOENNE LOCCOZ Fabrice	Route d'Agy	Ouverture fenêtres-Aménagement appartement dans grange	CI
NEVEU Yoan	Route des Bas-Choseaux	Création ouverture+balcon	CI

A= Accordé R=Refusé

CI = en cours d'instruction

La séance est levée à 21h30

Madame le Maire  
Marie-Antoinette METRAL

